



**DU NOUVEAU
POUR NOS POUBELLES**



AU 1^{ER}



JANVIER

2023,



LE TRI



DEVIENT

PLUS



SIMPLE



LE MOT DU PRÉSIDENT



Depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, les emballages ménagers sont recyclés sur **les 53 communes** de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

À partir du 1^{er} janvier 2023, des changements vont intervenir sur notre territoire : **les consignes de tri évoluent et les horaires des déchetteries changent !**

Afin de faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets, la CCPC passe à l'extension des consignes de tri. Vous pouvez dorénavant déposer dans votre bac jaune, tous les emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, sachets et films plastiques...), tous les papiers ainsi que tous les emballages en métal, en carton et les briques alimentaires. Le centre de tri situé à La Veuve, modernisé pour trier et permettre le recyclage de ces nouveaux matériaux accueillera désormais tous les emballages de notre territoire.

MAINTENANT, TRIER DEVIENT PLUS SIMPLE !

Grâce à ces nouvelles consignes, il sera possible de détourner des volumes importants des poubelles d'ordures ménagères au profit du tri, permettant à chacun d'entre nous, de contribuer à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le réchauffement climatique.

Je compte sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire.

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, c'est moins de déchets, pour un territoire plus durable.

Engageons-nous, trions plus !

Régis COUTANT
Président de la CCPC



CONSIGNES DE TRI

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LA POUBELLE JAUNE

À déposer en VRAC, non emboîtés et bien vidés

Papiers, briques et petits emballages en carton : enveloppes, journaux, sacs en papier, barquettes, boîtes d'œufs, boîtes, briques...



Emballages en métal : conserves, canettes, barquettes...



Bouteilles et flacons en plastique : bouteilles (d'eau, de lait, d'huile...), bidons de lessive, flacons de shampoing...

Pensez à aplatir vos bouteilles



NOUVEAU

Tous les autres emballages en métal et en plastique : sacs, sachets, films, barquettes en plastique, pots de crème et de yaourt et leur opercule, tubes de dentifrice, gourdes de compote, barquettes en polystyrène, capsules de café, couvercles et muselets...



Déchets refusés

Couches



Vaisselle jetable



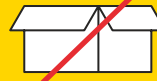
Mouchoirs, essuie-tout, lingettes et masques



Jouets en plastique



Gros cartons



Aérosols avec logo dangereux



Vêtements



Verre



MODE D'EMPLOI DE MON BAC DE TRI

Pour bien trier, je me pose d'abord la question : est-ce un emballage ? Si oui, je le dépose dans le bac de tri !

Pour optimiser le remplissage et gagner de la place :

- je respecte les consignes de tri
- je dépose les emballages vidés, bien écrasés, et en VRAC dans le bac jaune
- je dépose les cartons bruns volumineux en déchetterie et non dans le bac jaune

Pour le bon déroulement de la collecte :

- je sors mon bac la veille du jour de collecte
- je le sors quand il est plein ou au $\frac{3}{4}$ plein
- je ne dépose pas de déchet à côté
- je le positionne poignée côté rue
- je le rentre au plus tôt après la collecte
- je le nettoie régulièrement



COLLECTE : 1 fois tous les 15 jours



FOIRE AUX QUESTIONS

Que faire si mon bac de tri est trop petit ou trop grand ?

Je contacte la CCPC pour demander un changement de contenant au **03 26 52 19 23**.

Que faire si mon bac est cassé, a disparu ou n'a pas été collecté après le passage du camion ?

Je contacte le jour même ou le lendemain la CCPC par téléphone au **03 26 52 19 23** ou par mail à **environnement@ccpc51.fr** afin que le service puisse faire le nécessaire auprès du prestataire.

Pourquoi un autocollant « refus de collecte » a été apposé sur mon bac ?

Le bac a été refusé pour présence d'emballages non conformes. Je contacte la CCPC afin d'obtenir plus de précisions pour améliorer mon geste du tri.

Nouveaux horaires des déchetteries au 1^{er} janvier 2023

Déchetterie	Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Châtillon-sur-Marne	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi et mercredi : de 13h30 à 17h • Vendredi : de 13h30 à 17h30 • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi et mercredi : de 13h30 à 16h30 • Vendredi : de 13h30 à 17h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mareuil-le-Port	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h • Jeudi : de 13h30 à 18h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h • Jeudi : de 13h30 à 16h30 • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Damery-Venteuil	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 18h • Jeudi : de 9h à 12h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi et mercredi : de 13h30 à 16h30 • Jeudi : de 9h à 12h • Vendredi : de 13h30 à 17h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Trélou-sur-Marne	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 18h • Jeudi : de 9h à 12h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi, mardi, mercredi : de 13h30 à 16h30 • Jeudi : de 9h à 12h • Vendredi : de 13h30 à 17h • Samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Fèrebrianges	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi et samedi : de 9h à 12h • Mardi : de 13h30 à 17h • Vendredi : de 13h30 à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi et samedi : de 9h à 12h • Mardi : de 13h30 à 16h30 • Vendredi : de 13h30 à 17h
Montmort-Lucy	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et jeudi : de 13h30 à 17h • Vendredi : de 9h à 12h • Samedi : de 13h30 à 17h30 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et jeudi : de 13h30 à 16h30 • Vendredi : de 9h à 12h • Samedi : de 13h30 à 17h

CONTACT

Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
4 boulevard des Varennes • 51700 DORMANS • 03 26 52 19 23

Service environnement

environnement@ccpc51.fr • www.ccpc51.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30